



BILAN DE LA 1ERE CAMPAGNE DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES D'ENGRAIS ET AMENDEMENTS

Développée dans le cadre du Programme de Gestion Responsable des Produits de l'UNIFA, cette action a été ouverte à toutes les organisations professionnelles de la filière. Le financement de cette démarche est pris en charge au niveau des metteurs en marché, par le paiement d'une «éco-contribution» à la société **SOVEEA**^{*}, Société de valorisation des emballages d'engrais et d'amendement, créée en 2007.

Recyclage: un acte concret de développement durable

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, et de participer à une démarche écologique et civique. Une étude globale montre que plus de 7 millions de big-bags sont utilisés par an, soit environ 9 000 tonnes de matières plastiques dont 6 800 tonnes pour les engrais conditionnés en France, 550 tonnes pour les engrais importés et 1 000 tonnes pour les amendements.



Ce pictogramme indique que le metteur sur le marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés

Chaque maillon de la filière est mobilisé

Les metteurs sur le marché / SOVEEA

- Chaque éco-contributeur est facturé en fonction de ses déclarations (quantités d'emballages mises sur le marché).
- L'éco-contribution ainsi collectée rémunère **ADIVALOR**, la structure opérationnelle de la filière de collecte et d'élimination de déchets de produits de l'agrofourniture en France ainsi que les distributeurs, via la valorisation de leurs «éco-services». **Tous les contributeurs sont sur www.soveea.fr**

Les agriculteurs

- trient leurs emballages, les rendent «propres» en vue du recyclage et les regroupent en fagots.
- vérifient que les produits achetés participent à la filière (pictogramme sur les emballages).
- rapportent à leur dépôt aux dates annoncées par les distributeurs.
- demandent une attestation qui prouve que leurs emballages seront valorisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les distributeurs

- mettent à disposition des espaces «Recyclage EVPF» dans les dépôts, organisent la collecte (annonce des dates et lieux) puis regroupent les emballages collectés (pressage).
- choisissent leurs fournisseurs parmi ceux qui participent à la filière.

ADIVALOR

- organise et optimise la récupération des emballages d'engrais et amendements dans toute la France, auprès des distributeurs signataires.
- valorise et recycle les plastiques collectés, favorisant la création d'activités de recyclage de ce plastique en France et en Europe. **Tous les lieux et dates de collecte sont sur www.adivalor.fr**

La deuxième vie de ces emballages

Après recyclage, les matières plastiques (polyéthylène et polypropylène) peuvent être réutilisées : clayettes et pots pour l'horticulture, toitures végétales, panneaux photovoltaïques, bacs de stockage et de manutention pour les entreprises et les collectivités, éléments de chantier pour le bâtiment et les travaux publics...

Les produits recyclés sont comparables aux autres produits en termes d'application, de qualité et de prix. Avec l'augmentation des volumes et des matériaux collectés, ils se multiplient dans tous les secteurs d'activité. Et, au quotidien, nous sommes de plus en plus nombreux à acheter ces produits sans même savoir qu'ils proviennent d'une matière première recyclée.

Bilan de la campagne 2007/2008

78 éco-contributeurs sont entrés dans la démarche sur cette campagne ce qui représente environ 3 000 000 tonnes de fertilisants solides et 10 100 000 litres d'engrais liquides mis sur le marché soit respectivement 75 % et 85 % du potentiel français. **La collecte a été réalisée auprès de 220 distributeurs et a permis de recycler près de 3000 tonnes de plastique dès cette première édition. L'objectif de 30 % du potentiel en 2008 est atteint. L'objectif de notre profession est de recycler 50 % de nos emballages d'ici 2010.**

^{*} Le Comité d'Etudes et de Liaison des amendements minéraux basiques (CELAC), la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Chaux Grasses et Magnésiennes (CSNFCGM), l'Union des industries de la fertilisation représentant les fabricants d'engrais minéraux et organo-minéraux (UNIFA) et l'Union de produits pour les jardins et espaces verts (UPI) sont les partenaires fondateurs de SOVEEA.

